

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 juin 2008

RÉFORME PORTUAIRE - (n° 907)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 4

présenté par

M. Duron, M. Brottes, M. Ayrault, M. Delebarre, M. Bono, Mme Fourneyron, M. Jibrayel  
Mme Andrieux, M. Cazeneuve, Mme Bouillé, Mme Delaunay, M. Hutin, M. Vauzelle  
Mme Le Loch, M. Cuvillier, M. Raimbourg, M. Dreyfus  
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

-----  
**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 13, insérer l'article suivant :**

Au plus tard, trois ans après l'adoption de la présente loi, le Gouvernement présente au Parlement un rapport faisant le bilan de l'application de la loi et de ses conséquences économiques, sociales et environnementales.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il semble important trois ans après la mise en œuvre de la réforme de faire un bilan de son application et de ses conséquences notamment sur l'emploi et sur la situation financière des ports français.